

Compte rendu de la séance 14 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 14 janvier, le conseil municipal de la commune de SAINT LOUIS EN L'ISLE, dûment convoqué le 4 janvier 2022, s'est réuni en session ordinaire, au foyer rural de SAINT LOUIS EN L'ISLE, sous la présidence de M. MASSIAS Jean-Luc, Maire.

Présents :

M. MASSIAS Jean-Luc, Maire

Mme LYOEN Marie-Yvonne, Mme THURMEL Frédérique, adjoints

M. DELORD Benoit, Mme MICHALCZYK Catherine, M. PASQUET Benjamin,

MME HENNEUE Véronique, M. IMBEAUX Michel, conseillers

Absents :

Mme WEBER Katty (procuration donnée à Mme HENNEUSE Véronique)

M. ROUX Vincent (procuration donnée à M. MASSIAS Jean-Luc)

Mme VIDEAU Christine

Secrétaire de séance : Mme THURMEL Frédérique

Ouverture de la séance : 20h30

Levée de la séance : 22h09

1. DÉLIBÉRATIONS

➤ **Acceptation d'un titre de remboursement pour la location du copieur de la mairie :** 842.18 € (Délibération N° 2021-1911-8 rattachée à la réunion du 19/11/2021)
Le conseil municipal accepte le montant de 842.18 €.

➤ **Adressage :** Dénomination des voies (Délibération N° 2021-1911-9 rattachée à la réunion du 19/11/2021)

Nom des rues :

Chemin de la Cabane	Chemin de la Folambert
Chemin de la rivière	Chemin de la Sainte-Croix
Chemin des Arômes	Chemin des Vignes
Chemin Napoléon	Impasse Barrière
Impasse de l'Amitié	Impasse des Bourbeaux
Impasse de l'Isle	Impasse Terre Soleil
Impasse du Val de la Beauronne	Place Louis 9
Passage de la Bastide	Route de Coutras
Place Prudhomme	Route de la Font Bournat
Route de Ferrandie	Route de Saint-Front
Route des Graves	Rue Beaudelaire
Route Gustave Eiffel	Rue de Compostelle
Rue Charlemagne	Rue de Madillac
Rue de l'ancien lavoir	Rue des Loges
Rue des Cadets	Rue des puits
Rue des Naudilloux	Rue du Gué
Rue du Castillet	Rue Georgette Lacour
Square Blanche de Castille	

➤ **ATD : Convention assainissement (Délibération N° 2021-1911-10 rattachée à la réunion du 19/11/2021)**

Objet : accompagnement et suivi de l'assainissement

Durée : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2022

Tarif : 447.12 € (pour 2022) puis 466.56 € (pour 2023 à 2025)

➤ **Dépenses à imputer à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » (Délibération N° 2021-1911-11 rattachée à la réunion du 19/11/2021)**

Le percepteur demande au conseil municipal de lister les dépenses à prendre en charge au compte 6232 ayant trait aux fêtes et cérémonies.

Les dépenses à imputer au compte 6232 sont :

- Sapins et décorations de Noël
- Dépenses liées aux diverses manifestations comme marché de Noël, journée de l'environnement, journée du patrimoine, fête annuelle du village, journée de la mise à l'honneur des aînés de la commune, bourse aux plantes, expositions culturelles
- Denrées, apéritifs, cocktails, « pot du souvenir », boissons chaudes et froides servis lors de cérémonies officielles, inaugurations et manifestations diverses susnommées
- Friandises, jouets, vêtements et livres pour les enfants
- Fleurs, bouquets, plantes et arbustes en pot, gravures, tableaux, médailles, livres, coffrets cadeaux, coffrets gourmands et autres présents offerts à l'occasion de réceptions officielles, mariages, naissances, décès, baptêmes civils, journée des aînés, départs, récompenses sportives et culturelles et autres manifestations
- Les présents offerts aux habitants de la commune à l'occasion des fêtes de fin d'année.
- Frais de restauration des élus, des employés communaux, des bénévoles liés aux actions communales ou à l'occasion d'évènements ponctuels
- Frais de restauration des aînés de communes lors de la journée qui leurs est dédiée
- Feux d'artifices, concerts, animations et sonorisations
- Frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats

➤ **Référent sécurité routière auprès de la Préfecture**

Référent communal : M. Jean-Luc MASSIAS,

But du réseau d'élus référents :

- Partager des exemples d'actions de sensibilisation réalisées par les différentes communes

- Mutualiser des moyens d'actions.

Rôle du référent sécurité routière :

- Interlocuteur entre les services de l'Etat et les autres acteurs locaux (population, entreprises, etc.)
- Diffusion des informations relatives à la sécurité routière
- Etre porteur d'une politique sécurité routière avec identification des problèmes locaux au sein de la collectivité et d'être force de propositions qui pourront être apportées.

Le référent sécurité routière bénéficiera de formations spécifiques et des forums d'échanges.

➤ **SPA Bergerac - convention 2022**

Tarif : 0.85 € / habitant

Nouveauté pour 2022 : la SPA vient chercher les animaux mais n'effectue pas les captures.

➤ **Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 :**

Possibilité de la commune d'engager, liquider ou mandater des dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En prévision d'une éventuelle facturation de l'adressage avant le vote du budget (au plus tard le 15 avril), la somme maximale utilisable est de 19 375 €.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager la somme maximale de 4 800 € pour pourvoir aux dépenses liées à l'adressage (compte 2152 : « installation de voirie)

2. LE POINT SUR LES AFFAIRES EN COURS

➤ **Achat d'un capteur CO2 pour l'école.**

Dans le cadre de la lutte contre la transmission du COVID en milieu scolaire, le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS) recommande l'utilisation de capteurs de CO2 au sein des structures scolaires.

L'Etat apporte un soutien financier exceptionnel jusqu'au 31 mars prochain aux communes pour le financement de ces capteurs.

Le conseil municipal décide d'équiper l'école de capteurs de CO2 pour lutter contre la transmission du virus en milieu scolaire.

➤ **ATD / adressage**

Véronique HENNEUSE fait une présentation des différentes possibilités concernant les numéros de maison et les noms de rues.

- Alu ou en email
- Couleur
- Police d'écriture

En prévision des élections présidentielle et législative, la Préfecture donne des directives strictes à suivre pour la mise en place de l'adressage pendant la période préélectorale (à partir du 14 février) pour éviter des difficultés de distribution de la propagande.

Une réunion de la commission adressage est prévue le jeudi 27 janvier 2022 à 18 heures.

➤ **Travaux foyer rural : tranche 2 (chauffage, isolation, peinture)**

- Commencement des travaux : à l'automne.
- Dossier de subvention DSIL à monter pour l'électricité, l'isolation, plafond, peinture, chauffage, clim réversible air : prévoir au minimum 3 devis

➤ **Prévisions de travaux :**

- Achat de bancs pour le kiosque
- Arrachage herbe Eglise
- Foyer : retirer clôture / peinture
- Stade : tonte au pied des agrées / peinture
- Station : broyage des roseaux

➤ **Observations pour la station :**

- La tenue du cahier d'exploitation de la station est satisfaisante.
- Le dernier rejet est de mauvaise qualité du fait d'un dysfonctionnement de la chasse hydraulique (la mousse d'étanchéité est dégradée) ce qui provoque une concentration d'ammonium en sortie avec pour conséquence un manque d'oxygénation des massifs filtrants.

➤ **Don à la commune**

Travaux de coupe et débardage d'un chêne et de 6 peupliers confiés à une entreprise en échange de 300 € reçus sous forme d'un don.

Un arrêté municipal sera rédigé pour acter juridiquement le don et permettre son encaissement.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Vendredi 1^{er} avril 2022
20h30 au foyer rural**

Ordre du jour :

- Délibérations
- Travaux
- Vote des CA 2021 (commune et assainissement)
- Approbation des CG 2021 (commune et assainissement)
- Affectation des résultats 2021 sur exercice 2022
- Vote des taux de la fiscalité directe locale pour 2022
- Le point sur les affaires en cours
- Questions diverses

HORAIRES MAIRIE

A compter du 1^{er} avril 2022

Lundi : 13h30 à 17h30

**Mardi : 8h00 à 12h00
14h00 à 17h30**

**Mercredi : 8h00 à 12h00
13h30 à 17h30**

Jeudi : 14h00 à 17h30

Vendredi : 14h00 à 17h30

**RECAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS PRISES
AU COURS DE LA SÉANCE 14 JANVIER 2022**

N° Délibérations	Objet	Décision
Délibérations rattachées à la précédente réunion		
2021-1911-8	BNPARISBAS Remboursement conso copieur	842.18 € OK
2021-1911-9	Adressage Dénomination des voies et chemin	Ok
2021-1911-10	ATD Convention assainissement	OK Durée 4 ans à compter du 01/01/2022
2021-19-11-11	Dépenses à imputer à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies »	Ok pour la liste des évènements à y imputer
Délibérations prises lors de la séance		
2022-0401-1	Réfèrent sécurité routière	MASSIAS Jean-Luc
2022-1401-2	SPA Convention 2022	OK - 0.85 €/habitant
2022-1401-3	Prise en charge des dépenses d'investissement avant vote BP 2022	OK pour engager la somme maximale de 4 800 € pour pourvoir aux dépenses liées à l'adressage (compte 2152 : « installation de voirie)

**LISTE DES MEMBRES PRÉSENTS
AU COURS DE LA SÉANCE DU 14 JANVIER 2022**

MEMBRES DU CONSEIL	SIGNATURE	CAUSE EMPÊCHEMENT DE SIGNATURE
MASSIAS Jean-Luc		
ROUX Vincent		Procuration MASSIAS Jean-Luc
LYOEN Marie-Yvonne		
THURMEL Frédérique		
IMBEAUX Michel		
DELORD Benoit		
HENNEUSE Véronique		
MICHALCZYK Catherine		
PASQUET Benjamin		
VIDEAU Christine		Absente et excusée
WEBER Katty		Procuration HENNEUSE Véronique